

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1415

22 juillet 2006

SOMMAIRE

Accord Investment Holding S.A., Luxembourg ...	67898	bourg	67913
Advantage Communication S.A., Luxembourg ...	67890	Komza International S.A., Luxembourg	67920
Antwun S.A., Luxembourg	67891	Lamborelle Romain, S.à r.l., Aspelt	67882
Automotive Group Holding Luxembourg Sub, G.m.b.H., Senningerberg	67876	LibertyTV.com S.A., Ettelbrück	67875
Barnet S.A., Luxembourg	67883	Libo S.A., Luxembourg	67891
Belsize Finance, S.à r.l., Luxembourg	67886	Luxcoins S.A., Luxembourg	67917
Bonconseil S.A., Luxembourg	67891	Luxorinvest S.A., Luxembourg	67919
Boulevard de Sebastopol 31/39 Holdings, S.à r.l., Luxembourg	67904	Mercurio Holding S.A., Luxembourg	67913
C.L.E. Compagnie Luxembourgeoise d'Entreprises S.A., Luxembourg	67876	Monalisa, S.à r.l., Luxembourg	67876
Châteaux Lux S.A., Dudelange	67881	Naturinvest, S.à r.l., Luxembourg	67911
Châteaux Lux S.A., Dudelange	67881	Nessebar Bay Investments, S.à r.l., Luxembourg ..	67890
Châteaux Lux S.A., Dudelange	67881	Networking International S.A., Luxembourg	67874
Châteaux Lux S.A., Dudelange	67881	Organim S.A.	67882
Châteaux Lux S.A., Dudelange	67881	Parade Fonds, Sicav, Luxembourg	67890
Credemlux, Credem International (Lux) S.A., Lu- xembourg	67875	Pariter Holding S.A., Luxembourg	67919
Darecko S.A., Luxembourg	67897	Partner Investment Fund, Sicav, Luxembourg ...	67911
E.I.R.E. S.A., Luxembourg	67920	Phap-Viet Trading S.A., Hesperange	67880
EagleHigh Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg ...	67891	Picardy Wind, S.à r.l., Luxembourg	67905
EUROCAP, European Capital Investments (Luxem- bourg) S.A., Luxembourg	67920	Redgold Diversified Advisory S.A., Luxembourg ..	67883
Eurolux Gestion S.A., Luxembourg	67897	Redmond Consulting S.A., Luxembourg	67914
Fidessa Asset Management S.A., Luxembourg ...	67898	SES Astra TechCom S.A., Betzdorf	67914
Fidessa Asset Management S.A., Luxembourg ...	67904	SES Astra TechCom S.A., Betzdorf	67914
Financière d'Arc S.A., Luxembourg	67919	Sélection Weirich, Mayer, Fiorese, S.à r.l., Dude- lange	67912
Financière Vaillant Holding S.A., Luxembourg ...	67918	Steinmetz Diamond Group (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	67918
Financière Versailles, S.à r.l. Sub 5, Luxembourg ..	67874	Strategic Global Investment, Sicav, Luxembourg ..	67918
Findel Investments S.A., Luxembourg	67875	Tamara Two, S.à r.l., Luxembourg	67918
Hamoise S.A.H., Luxembourg	67919	Tasman Properties, S.à r.l., Luxembourg	67912
Ilvic S.A.H., Luxembourg	67882	Tea Properties, S.à r.l., Luxembourg	67905
International Landed Property, S.à r.l., Luxem- bourg	67897	Venus Properties, S.à r.l., Luxembourg	67919
International Lounge Development S.A., Luxem-		Victor Properties, S.à r.l., Luxembourg	67905
		Wharf Properties, S.à r.l., Luxembourg	67904
		Winch Properties, S.à r.l., Luxembourg	67904
		World Stone, S.à r.l., Luxembourg	67898

NETWORKING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.008.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue exceptionnellement le 28 avril 2006

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur de la société. Ce mandat prendra fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg du poste d'administrateur de la société et nomme en remplacement Madame Carol Deltenre, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01656. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042842/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5, Société à responsabilité limitée.

Capital souscrit: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 89.683.

- En date du 29 juillet 2005, la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 3, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 24 de ses 500 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5, à la société PAI EUROPE III-A FCPR, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France.

- En date du 29 juillet 2005, la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 3, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 252 de ses 500 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5 à la société PAI EUROPE III-B FCPR, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France.

- En date du 29 juillet 2005, la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 3, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 182 de ses 500 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5 à la société PAI EUROPE III-C FCPR, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France.

- En date du 29 juillet 2005, la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 3, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 38 de ses 500 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5 à la société PAI EUROPE III-D FCPR, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France.

- En date du 29 juillet 2005, la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 3, avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a cédé 4 de ses 500 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5 à la société PAI EUROPE III-D2 FCPR, représenté par sa société de gestion PAI PARTNERS, Société par Actions Simplifiée, avec siège social au 43, avenue de l'Opéra, F-75002 Paris, France.

En conséquence, l'actionnariat de la société se compose comme suit:

- FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 3 ne détient plus aucune part sociale de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5.

- PAI EUROPE III-A FCPR détient 24 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5.

- PAI EUROPE III-B FCPR détient 252 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5.

- PAI EUROPE III-C FCPR détient 182 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5.

- PAI EUROPE III-D FCPR détient 38 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5.

- PAI EUROPE III-D2 FCPR détient 4 parts sociales de la société FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l. SUB 5.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2006, réf. LSO-BP03809. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043135/581/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

LibertyTV.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9053 Ettelbrück, 53, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 91.597.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 juin 2005 à Ettelbrück

Après examen de l'offre pour la révision des comptes de LibertyTV.com et des sociétés du groupe, la proposition de renouvellement de WOOD, APPLETON, OLIVER, S.à r.l. est rejetée par l'Assemblée Générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02457. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 15 décembre 2005 à Ettelbrück

Nomination en tant que réviseur pour LibertyTV.com du cabinet MAZARS, Réviseurs d'entreprises et Experts Comptables, 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg, représenté par Monsieur Philippe Slendzak. Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2006.

L'assemblée générale prend acte de la démission de FLV MANAGEMENT en tant qu'administrateur de Liberty-TV.com.

Nomination de deux nouveaux administrateurs, Monsieur Michel Combes, demeurant 5, rue Olivier Noyer, F-75014 Paris, et Monsieur Patrick Billebault, demeurant 100, avenue du Président Kennedy, F-75018 Paris. Leur mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 avril 2006, réf. LSO-BP02456. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042797/1682/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

CREDEMLUX, CREDEM INTERNATIONAL (LUX), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 10-12, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 11.546.

Les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats par rapport à l'exercice clos au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg-Sociétés, le 24 avril 2006, Référence: LSO-BP04647, ont été déposés dans le dossier de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

J. Delvaux

Notaire

(042791/208/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

FINDEL INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 41.888.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire du 18 avril 2006 que:

Les mandats des administrateurs, Messieurs John Weber, Guy Lanners et Aniel Gallo sont reconduits pour une période de six ans. Les mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Le mandat du commissaire aux comptes, la société FIDU-CONCEPT, S.à r.l. est reconduit pour une période de six ans. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02710. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042807/984/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

67876

MONALISA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 4-6, rue d'Anvers.
R. C. Luxembourg B 61.693.

Extrait des résolutions de l'associé unique prises le 21 mars 2006

L'Associé unique de la société MONALISA, S.à r.l. a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Monsieur Alfio Puglia de ses fonctions de gérant administratif de la société avec effet immédiat;
- nomination de Monsieur Mario Scalia, né le 16 novembre 1968 à Giardini (Italie), demeurant à L-4647 Hautscharage, 3, rue du X Septembre, aux fonctions de gérant administratif de la société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 avril 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00004. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(042803/1218/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mai 2006.

C.L.E. COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE D'ENTREPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 9.249.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue en date du 11 avril 2006 que:

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Lucien Jung, demeurant 27, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg, a été reconduit pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2007.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Robert Gitzinger, demeurant 15, rue de la Corniche, L-5518 Remich a été reconduit pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2007.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Jean Van Tricht, demeurant 99, Drèves des Maricolles B-1082 Berchem Sainte Agathe a été reconduit pour une durée d'un an venant à échéance à l'issue de l'assemblée générale d'avril 2007.

Pour extrait conforme

P. Laplume

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03109. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043183/802/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

AUTOMOTIVE GROUP HOLDING LUXEMBOURG SUB, G.m.b.H.,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.
R. C. Luxembourg B 116.441.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth of the month of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

AUTOMOTIVE GROUP HOLDING LUXEMBOURG, G.m.b.H., having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, established on April 25, 2005 and whose registration with the Luxembourg Trade and Company Register, section B is under process and having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-),

here represented by Mr Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on April 25, 2006.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Art. 1. There is formed a private limited liability company, which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member companies.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name AUTOMOTIVE GROUP HOLDING LUXEMBOURG SUB, G.m.b.H.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Senningerberg (municipality of Niederanven). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles. The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the sole manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable. In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the thirty-first of December 2006.

Subscription - Payment

The five hundred (500) shares have all been subscribed by AUTOMOTIVE GROUP REALTY LUXEMBOURG HOLDING, G.m.b.H. and have been fully paid in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the shareholders

1. The Company will be administered by the following managers:

- Mr Aaron Michael, Treasurer, born on 22 July 1975 in Michigan, United States of America, residing at 291 East Southlawn, Birmingham, Michigan 48301, United States of America;

- Mr Edward Tracz, Accountant, born on 7 March 1953 in Michigan, United States of America, residing at 41877 Suters LN, Northville, Michigan 48168-3604, United States of America.

The duration of their mandate is unlimited. The Company will be bound by the individual signature of any of them.

2. The address of the Company is fixed at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a German version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung dieser Urkunde:

Im Jahre zweitausendundsechs, am fünfundzwanzigsten des Monats April.

Vor dem unterzeichneten M^e Joseph Elvinger, Notar im Amtssitz zu Luxemburg.

Ist erschienen:

AUTOMOTIVE GROUP HOLDING LUXEMBOURG, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Gesellschaftssitz an 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, gegründet am 25. April 2005, wessen Eintragung am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B derzeit bearbeitet wird,

hier vertreten durch Herrn Gael Toutain, Angestellter, geschäftsansässig in 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 25. April 2006.

Vorerwähnte Vollmacht, nach ne varietur Paraphieren durch den Bevollmächtigten des Komparenten und den amtierenden Notar, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, den Unterzeichneten Notar ersucht haben die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, wie folgt festzulegen:

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche den jeweiligen Gesetzesbestimmungen unterliegt (hiernach die «Gesellschaft»), und im Besonderen dem abgeänderten Gesetz vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (hiernach das «Gesetz»), sowie der gegenwärtigen Satzung (hiernach die «Satzung»), welche in den Artikeln 7, 10, 11 und 14 Ausnahmeregeln über Einpersonengesellschaften beinhalten.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen in jeder Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Kontrolle, Verwaltung und Entwicklung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Beteiligung, Zeichnung, Kauf von Gesellschaftsanteilen, oder sonstwie, durch die Gründung, Entwicklung und Kontrolle von Gesellschaften oder Unternehmen und die Unterstützung dieser auf jede Art und Weise.

Die Gesellschaft kann jede Art industrieller Tätigkeit ausüben sowie eine dem Publikum zugängliche Geschäftseinrichtung unterhalten. Die Gesellschaft wird generell alle zur Wahrung ihrer Rechte und ihres Gesellschaftszweckes gebotenen finanzielle, kommerziellen und technischen Handlungen vornehmen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 4. Der Name der Gesellschaft ist AUTOMOTIVE GROUP HOLDING LUXEMBOURG SUB, G.m.b.H.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz ist in Senningerberg (Gemeinde Niederanven). Er kann durch einen, gemäß den Regelungen zur Änderung der Satzung gehaltenen Außerordentlichen Gesellschafterbeschuß an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Die Adresse des Gesellschaftssitzes kann innerhalb der selben Gemeinde durch einen einfachen Beschluß des Geschäftsführers, oder, im Falle mehrerer Geschäftsführer, durch einen Beschluß des Geschäftsführerrates verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Geschäftsräume und Zweigniederlassungen, in Luxemburg und im Ausland haben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendundfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.

Art. 7. Das Kapital kann zu jedem Zeitpunkt durch einen Beschluß des einzigen Gesellschafters, oder in Falle von mehreren Gesellschaftern einem Gesellschafterbeschuß, in Übereinstimmung mit Artikel 14 der vorliegenden Satzung abgeändert werden.

Art. 8. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt den Inhaber zu einem dementsprechenden Anteil am Gesellschaftsvermögen sowie am Gewinn.

Art. 9. Gegenüber der Gesellschaft, sind die Gesellschaftsanteile unteilbar, da nur ein Eigner pro Anteil zugelassen ist. Gemeinschaftsbesitzer müssen eine Person, die Sie vertritt ernennen.

Art. 10. Im Falle eines einzigen Gesellschafters, sind die Anteile frei übertragbar.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern müssen die von jedem Gesellschafter gehaltenen Anteile gemäß Artikel 189 des Gesetzes über Handelsgesellschaften übertragen werden.

Art. 11. Die Gesellschaft erlischt weder durch den Tod noch durch Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters.

Art. 12. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche nicht Gesellschafter sein müssen, verwaltet. Im Falle mehrerer Geschäftsführer bilden diese einen Geschäftsführerrat. Die Geschäftsführer können ad nuntum abberufen werden.

Gegenüber Drittpersonen haben die Geschäftsführer die weitestgehenden Befugnisse um im Namen der Gesellschaft zu Handeln und alle Handlungen und Operationen zu erledigen und gut zu heißen, die im Sinne des Zwecks der Gesellschaft und dieser Satzung sind.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen unter die Befugnisse des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern des Geschäftsführerrates.

Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die Einzelunterschrift des Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführer, durch die gemeinsame Unterschrift von je zwei Mitgliedern des Geschäftsführerrates.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, kann seine Befugnisse für bestimmte Aufgaben an verschiedene ad hoc Vertreter abtreten.

Der Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern der Geschäftsführerrat, wird die Haftung, die Vergütung (falls zutreffend) und die Dauer des Amtes des Vertreters, sowie alle anderen wichtigen Konditionen seines Amtes festlegen.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Beschlüsse des Geschäftsführerrates durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Mitgliedern des Geschäftsführerrates gefasst und unterschrieben sind, haben dieselbe Gültigkeit wie während einer Geschäftsführerratssitzung gefasste Beschlüsse.

Jedes, sowie alle Mitglieder des Geschäftsführerrates können mittels Telefon- oder Video- Konferenz-Gespräch, oder mittels anderer gleichartiger Kommunikationsmittel, die den teilnehmenden Mitgliedern erlauben einander zu hören und zu verstehen an Geschäftsführerratssitzungen teilnehmen. Die Teilnahme an einer Geschäftsführerratssitzung mittels dieser Kommunikationsmittel gilt als gleichgesetzt zur persönlichen Teilnahme an einer solchen Sitzung.

Art. 13. Der/Die Geschäftsführer geht/gehen durch die Ausübung seines/ihres Mandates im Namen der Gesellschaft keine persönliche Haftung ein.

Art. 14. Der Einzelgesellschafter übernimmt alle Befugnisse, die der Gesellschafterversammlung erteilt wurden.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Gesellschafter an den Abstimmungen unabhängig von der Anzahl seiner Anteile teilnehmen.

Sein Stimmrecht entspricht der Anzahl seiner Gesellschaftsanteilen.

Kollektive Beschlüsse sind nur dann rechtskräftig, wenn Sie von den Anteilseignern, welche mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen wurden.

Beschlüsse, welche eine Satzungsänderung benötigen, werden gemäß den Vorschriften des Gesetzes über Handelsgesellschaften, durch die Mehrheit der Anteilseigner gefasst, welche mindestens drei-viertel des Gesellschaftskapitals darstellen.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende jedes Geschäftsjahres, wird vom Geschäftsführer, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, vom Geschäftsführerrat ein Inventar sowie eine Aufstellung der Aktiva und Passiva erstellt.

Bilanz und Inventar stehen den Gesellschaftern am Gesellschaftssitz zur Verfügung.

Art. 17. Der Gesamtgewinn der Gesellschaft, so wie er aus dem jährlichen Gesellschafterbeschuß hervorgeht, stellt nach Abzug der allgemeinen Ausgaben, Abschreibungen und Kosten den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent (5%) des Nettogewinns werden für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage verwendet bis diese Rücklage zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals darstellt.

Der Nettogewinn nach Abzug der Gesetzlichen Rücklage kann an den/die Gesellschafter im Verhältnis zu seinem/ihrer Anteilbesitz in der Gesellschaft verteilt werden.

Art. 18. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidator(en) ausgeführt, welche(r) kein Gesellschafter sein muss(en) und der/die von den Gesellschaftern ernannt wird/ werden, welche seine Befugnisse und seine Vergütung festlegen.

Art. 19. Alles was nicht durch die gegenwärtige Satzung festgelegt ist, unterliegt der bestehenden Gesetzgebung.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am einunddreissigsten Dezember 2006.

Zeichnung - Einzahlung

Alle fünfhundert (500) Anteile wurden von AUTOMOTIVE GROUP REALTY LUXEMBOURG HOLDING, G.mb.H., vorbenannt, gezeichnet und voll in Bar einbezahlt, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) zur Verfügung der Gesellschaft steht, worüber dem amtierenden Notar der Nachweis erbracht wurde, welches dieser ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Ausgaben, Kosten, Honorare und Lasten in welcher Art auch immer die aus der Gründung der Gesellschaft entstanden sind, werden abgeschätzt auf ungefähr eintausendundfünfhundert Euro (EUR 1.500,-).

Beschlüsse der Gesellschafter

1. Die Gesellschaft wird von den folgenden Geschäftsführer(n) verwaltet:

- Herr Aaron Michael, Finanzverwalter, geboren am 22. Juli 1975 in Michigan, Vereinigte Staaten von Amerika, wohnhaft in 291 East Southlawn, Birmingham, Michigan 48301, Vereinigte Staaten von Amerika;
- Herr Edward Tracz, Buchhalter, geboren am 7. März 1953 in Michigan, Vereinigte Staaten von Amerika, wohnhaft in 41877 Sutters LN, Northville, Michigan 48168-3604, Vereinigte Staaten von Amerika.

Das Mandat der Geschäftsführer gilt auf unbestimmte Zeit. Die Gesellschaft wird rechtlich verpflichtet durch die einzelne Unterschrift eines jeden Geschäftsführers.

2. Der Sitz der Gesellschaft ist festgelegt an 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg.

Erklärung

Der Unterzeichnete Notar der Englisch versteht und spricht erklärt, dass, auf Antrag der Komparenten, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache gefolgt von einer deutschen Übersetzung aufgenommen wurde.

Auf Antrag desselben Komparenten und im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung, ist der englische Text vorrangig.

Worüber Urkunde, aufgenommen und abgeschlossen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, unterzeichnete derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde.

Gezeichnet: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, vol. 153S, fol. 39, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

J. Elvinger.

(046750/211/249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

PHAP-VIET TRADING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 111.612.

DISSOLUTION

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 avril 2006

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire reçue par le notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains en date du 7 avril 2006, concernant la société PHAP-VIET TRADING S.A. ayant son siège social à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 111.612, que:

l'assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que cette société a cessé d'exister à partir de ce jour et décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de 5 ans dans les locaux de LEXTRADING S.A., ayant son siège à L-5884 Hesperange, 304, route de Thionville.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 8 mai 2006.

R. Arrensdorff

Notaire

(043203/218/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

CHATEAUX LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.
R. C. Luxembourg B 82.498.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04738, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(043465/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CHATEAUX LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.
R. C. Luxembourg B 82.498.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04743, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(043467/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CHATEAUX LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.
R. C. Luxembourg B 82.498.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(043468/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CHATEAUX LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.
R. C. Luxembourg B 82.498.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04749, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(043469/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

CHATEAUX LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3598 Dudelange, 12A, route de Zoufftgen.
R. C. Luxembourg B 82.498.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 avril 2006, réf. LSO-BP04752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

FISOGEST S.A.

Signature

(043471/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ILVIC S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 97.998.

—
DISSOLUTION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 20 avril 2006, volume 28CS, folio 35, case 12 et reçue par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2006, acte n° 199, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société ILVIC S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 18, avenue de la Porte Neuve à Luxembourg.

Pour mention, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

J. Delvaux
Notaire

(043200/208/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

LAMBORELLE ROMAIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5710 Aspelt, 3, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 59.042.

—
Le bilan de clôture au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01302, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2006.

FISOGEST S.A.
Signature

(043457/1218/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ORGANIM S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.075.

—
Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 avril 2006, que la FIDUCIAIRE I.T.P.S.A. dénonce, avec effet immédiat, le siège de la Société Anonyme ORGANIM S.A. à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

FIDUCIAIRE I.T.P. S.A.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 avril 2006, que la Société FINE RANK LIMITED démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la Société Anonyme ORGANIM S.A.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

FINE RANK LIMITED
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 avril 2006, que la Société DUSTIN INVEST INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme ORGANIM S.A.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

DUSTIN INVEST INC.
Signature

Il résulte d'une lettre adressée à la société le 13 avril 2006, que la Société CHANNEL HOLDINGS INC. démissionne, avec effet immédiat, de son poste d'Administrateur de la Société Anonyme ORGANIM S.A.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

CHANNEL HOLDINGS INC.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06180. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046169//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

REDGOLD DIVERSIFIED ADVISORY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 90.611.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 21 avril 2005

Suite à la démission de Monsieur Serge Muller, l'Assemblée Générale décide de nommer, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006, les mandats des Administrateurs suivants:

- M. Jean-Charles d'Oncieu de Chaffardon, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- M. Yan Zanus-Fortes, Administrateur;
- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur;
- M. Guy Verhoustraeten, Administrateur;
- M. Edward de Burlet, Administrateur.

L'Assemblée Générale décide également de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'entreprises, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2006.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président:

- Monsieur Jean-Charles d'Oncieu De Chaffardon, Administrateur-délégué, SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET COMPAGNIE S.A., 50, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse.

Administrateurs:

- Monsieur Yan Zanus-Fortes, Fondé de Pouvoir, SOCIETE DE GESTION D'ONCIEU ET COMPAGNIE S.A. 50, rue du Rhône, CH-1204 Genève, Suisse.

- Monsieur Geoffroy Linard De Guertechin, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

- Monsieur Guy Verhoustraeten, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

- Monsieur Edward de Burlet, Directeur, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Luxembourg.

Le Commissaire aux Comptes est:

DELOITTE S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2006.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

F. Waltzing / N. Petricic

Mandataire Principal / Fondé de Pouvoir

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2006, réf. LSO-BQ00189. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043204/1183/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mai 2006.

BARNET S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1025 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 108.506.

In the year two thousand six, on the twenty-first day of April.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

Maître Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

acting in his capacity as a special attorney-in-fact of the board of directors of BARNET S.A. (formerly known as AD-DISON LUXEMBOURG S.A.), a société anonyme - Aktiengesellschaft governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 108.506, incorporated following a deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on May 27, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1096 of 26 October 2005 (the «Company»). The Company's articles of association (the «Articles of Association») have last been amended pursuant to a notarial deed, enacted on 22 December 2005, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

by virtue of the authority conferred on him by resolutions of the members of the Company's board of directors (the «Board of Directors») on 23 February 2005, a copy of which resolutions, signed *ne varietur* by the attorney-in-fact and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed with which it shall be formalised.

Said appearing person, acting in his said capacity, has requested the undersigned notary to record the following declarations and statements:

I. Pursuant to article 5.1 of the Articles of Association, the subscribed capital of the Company is set at three million three hundred ninety-one thousand Euro (EUR 3,391,000.-) divided into seven hundred and twenty thousand (720,000) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, fifty-six thousand eight hundred (56,800) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and one million nine hundred thirty-six thousand (1,936,000) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share. All the shares are fully paid up.

II. Pursuant to Article 5.3 of the Articles of Association, the authorised capital of the Company is set at one million two hundred ten thousand Euro (EUR 1,210,000.-) divided into three hundred sixty thousand (360,000) Class A Shares, forty thousand (40,000) Class B Shares and five hundred sixty-eight thousand (568,000) Class C Shares. Each authorised share has a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25).

III. Pursuant to Article 5.4 of the Articles of Association, the Board of Directors is authorised and empowered within the limits of the authorised capital to (i) realise any increase of the corporate capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Board of Directors within the limits of the authorised capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments issued from time to time by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending 5 (five) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

IV. The directors of the Company, by resolutions of the members of the Board of Directors passed on 23 February 2006, and in accordance with the authority conferred on them pursuant to Article 5.4 of the Company's Articles of Association, have decided upon confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys: (i) an increase of the issued share capital by an amount of six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-) in order to raise the issued share capital to the amount of three million three hundred and ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,397,500.-) by the issue of five thousand two hundred (5,200) new Class B Shares with a par value of one Euro twenty-five cent (EUR 1.25), having the same rights and privileges as the already existing Class B Shares, and (ii) a decrease of the authorized capital by an amount of six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-) in order to reduce the amount of the authorized share capital to one million two hundred three thousand five hundred Euro (EUR 1,203,500.-) and the number of authorized Class B Shares from forty thousand (40,000) Class B Shares to thirty-four thousand eight hundred (34,800) Class B Shares.

V. The directors of the Company, by resolutions of the members of the Board of Directors taken on 23 February 2006, have accepted, upon confirmation of the receipt of the relevant subscription moneys, and following the cancellation of the preferential subscription rights of the existing Class B shareholders, the subscription of these five thousand two hundred (5,200) new Class B Shares by Mr Marc Breitfeld, residing at Corneliusstraße 7, 80459 Munich, Germany.

VI. All these new Class B shares have been entirely subscribed by the aforesaid subscriber and fully paid up by contribution in cash to the Company, so that the total amount of six thousand five hundred Euro (EUR 6,500.-) representing the amount of the above mentioned capital increase has been at the free disposal of the Company, as was evidenced to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for the relevant payment.

VII. As a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital and the above mentioned decrease of the authorized share capital with effect as of 23 February 2006, articles 5.1 and 5.3 of the Articles of Association are therefore amended and shall read as follows:

«5.1 The subscribed capital of the Company is set at three million three hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 3,397,500.-) divided into seven hundred and twenty thousand (720,000) class A shares (the «Class A Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, sixty-two thousand (62,000) class B shares (the «Class B Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share, and one million nine hundred thirty-six thousand (1,936,000) class C shares (the «Class C Shares») with a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25) per share. All the shares are fully paid up.»; and

«5.3 The authorised capital of the Company is set at one million two hundred three thousand five hundred Euro (EUR 1,203,500.-) divided into three hundred sixty thousand (360,000) Class A Shares, thirty-four thousand eight hundred (34,800) Class B Shares and five hundred sixty-eight thousand (568,000) Class C Shares. Each authorised share has a nominal value of one Euro and twenty-five cent (EUR 1.25).»

Expenses

The expenses, incumbent on the company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, am einundzwanzigsten April.

Vor Maître Martine Schaeffer, Notar mit Amtssitz in Remich (Großherzogtum Luxemburg), in Vertretung von Maître Jean-Joseph Wagner, Notar mit Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtige Urkunde verbleibt.

Ist erschienen:

M^e Jean-Paul Spang, Rechtsanwalt, wohnhaft in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg),

handelnd in seiner Eigenschaft als Spezialbevollmächtigter des Verwaltungsrates der BARNET S.A. (vormalig ADDISON LUXEMBOURG S.A.), einer Société anonyme - Aktiengesellschaft luxemburgischen Rechts mit Gesellschaftssitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen ins Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Sektion B, Nummer B-108.506, gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch Notar Jean-Joseph Wagner, vorgenannt, am 27. Mai 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1096 vom 26. Oktober 2005 (die «Gesellschaft»). Die Satzung der Gesellschaft (die «Satzung») wurde zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 22. Dezember 2005, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

kraft der Befugnisse, die die Mitglieder des Verwaltungsrates der Gesellschaft (der «Verwaltungsrat») durch ihre Beschlüsse vom 23. Februar 2006 auf ihn übertragen haben; eine Abschrift des Beschlussprotokolls, ne varietur unterzeichnet durch den Sonderbevollmächtigten und den amtierenden Notar, bleibt vorliegender Urkunde zwecks Einregistrierung beigefügt.

Vorgenannte erschienene Person, handelnd in der erwähnten Eigenschaft, hat den amtierenden Notar ersucht, folgende Erklärungen und Angaben aufzunehmen:

I. Gemäß Artikel 5.1 der Satzung ist das gezeichnete Kapital der Gesellschaft auf drei Millionen dreihunderteinundneunzigtausend Euro (EUR 3.391.000,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in siebenhundertzwanzigttausend (720.000) Aktien der Kategorie A (die «A-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, sechshundertfünfzigtausendachthundert (56.800) Aktien der Kategorie B (die «B-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, und eine Million neunhundertsechsdreißigtausend (1.936.000) Aktien der Kategorie C (die «C-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie. Alle Aktien sind voll eingezahlt.

II. Gemäß Artikel 5.3 der Satzung beträgt das genehmigte Kapital der Gesellschaft eine Million zweihundertzehntausend Euro (EUR 1.210.000,-), aufgeteilt in dreihundertsechzigtausend (360.000) A-Aktien, vierzigtausend (40.000) B-Aktien und fünfhundertachtundsechzigtausend (568.000) C-Aktien. Jede Aktie unter dem genehmigten Kapital hat einen Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).

III. Gemäß Artikel 5.4 der Satzung ist der Verwaltungsrat in den Grenzen des genehmigten Kapitals dazu ermächtigt (i) jede, eventuell auf einer Ausübung, gemäß den Bedingungen der ausgegebenen Zeichnungsoptionen, Wandelanleihen, Schuldscheinen oder ähnlichen, von Zeit zu Zeit von der Gesellschaft ausgegebenen Wertpapieren, der von ihm, im Rahmen des genehmigten Kapitals, gewährten Zeichnungs- und/oder Umwandlungsrechte (die entweder gesondert von den Aktien, Anleihen, Schuldscheinen oder anderen Wertpapieren oder diesen beigefügt ausgegeben wurden) beruhende, Erhöhung des Gesellschaftskapitals, in einer oder in mehreren Phasen durch die Ausgabe neuer Aktien, entweder mit oder ohne Emissionsaufgeld, gegen eine Geld- oder eine Sacheinlage, durch eine Umwandlung von Ansprüchen gegenüber der Gesellschaft oder auf jede andere Weise, vorzunehmen; (ii) den Ort und den Zeitpunkt der Aktienaussgabe oder der aufeinander folgenden Aktienaussgaben, den Ausgabepreis, die Bedingungen der Zeichnung und der Einzahlung der neuen Aktien festzulegen; und (iii) das bevorzugte Zeichnungsrecht der Aktieneigner im Falle einer Aktienaussgabe gegen Barzahlung auszuschließen oder zu begrenzen. Diese Ermächtigung gilt bis zum Ende eines Zeitraums von fünf (5) Jahren nach der Veröffentlichung der notariellen Gründungsurkunde der Gesellschaft im Mémorial und kann durch einen Beschluss der Hauptversammlung, der in Übereinstimmung mit den nach dieser Satzung erforderlichen Quorum- und Mehrheitsregeln oder den zur Änderung dieser Satzung ergangenen Gesetzen angenommen worden ist, erneuert werden.

IV. Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft haben per Verwaltungsratsbeschluss vom 23. Februar 2006 und in Übereinstimmung mit den ihnen gemäß Artikel 5.4 der Satzung der Gesellschaft übertragenen Befugnisse nach erfolgter Bestätigung, dass die betreffenden zwecks Zeichnung benötigten Gelder eingegangen sind, beschlossen: (i) eine Erhöhung des gezeichneten Kapitals um einen Betrag von sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500,-) um so das gezeichnete Kapital auf einen Betrag von drei Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 3.397.500,-) zu erhöhen, und zwar durch die Ausgabe von fünftausendzweihundert (5.200) neuen B-Aktien mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25), die mit den gleichen Rechten und Privilegien ausgestattet sind wie die bereits bestehenden B-Aktien, und (ii) Herabsetzung des genehmigten Kapitals um einen Betrag von sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500,-) um so den Betrag des genehmigten Kapitals auf eine Million zweihundertdreitausendfünfhundert Euro (EUR 1.203.500,-) sowie die Anzahl der genehmigten B-Aktien von derzeit vierzigtausend (40.000) B-Aktien auf vierunddreißigttausendachthundert (34.800) B-Aktien zu verringern.

V. Die Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft haben per Verwaltungsratsbeschluss vom 23. Februar 2006 nach erfolgter Bestätigung, dass die betreffenden zwecks Zeichnung benötigten Gelder eingegangen sind, und nachdem das bevorzugte Zeichnungsrecht der bestehenden Aktionäre der Kategorie B ausgeschlossen wurde, die Zeichnung dieser fünftausendzweihundert (5.200) neuen B-Aktien durch Herrn Marc Breitfeld, wohnhaft in Corneliusstraße 7, 80459 München, Deutschland, angenommen.

VI. Jede dieser neuen B-Aktien ist durch vorerwähnten Zeichner gezeichnet worden und per Geldeinlage in die Gesellschaft voll eingezahlt worden, sodass der Gesamtbetrag von sechstausendfünfhundert Euro (EUR 6.500,-), der dem

Betrag der oben erwähnten Kapitalerhöhung entspricht, der Gesellschaft frei zur Verfügung stand, was dem amtierenden Notar durch Vorlage von Dokumenten bestätigt wurde, die die entsprechende Zahlung dokumentieren.

VII. Infolge obenerwähnter Erhöhung des gezeichneten Kapitals und obenerwähnter Herabsetzung des genehmigten Kapitals mit Wirkung vom 23. Februar 2006 werden die Artikel 5.1 und 5.3 der Satzung abgeändert und lauten nunmehr wie folgt:

«5.1 Das Gesellschaftskapital wird auf drei Millionen dreihundertsiebenundneunzigtausendfünfhundert Euro (EUR 3.397.500,-) festgesetzt. Es ist eingeteilt in siebenhundertzwanzigtausend (720.000) Aktien der Kategorie A (die «A-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, zweiundsechzigtausend (62.000) Aktien der Kategorie B (die «B-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie, und eine Million neunhundertsechsdreißigtausend (1.936.000) Aktien der Kategorie C (die «C-Aktien») mit einem Nennwert von jeweils einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25) pro Aktie. Alle Aktien sind voll eingezahlt; und

«5.3 Das genehmigte Kapital der Gesellschaft beträgt eine Million zweihundertdreitausendfünfhundert Euro (EUR 1.203.500,-), aufgeteilt in dreihundertsechzigtausend (360.000) A-Aktien, vierunddreißigtausendachthundert (34.800) B-Aktien und fünfhundertachtundsechzigtausend (568.000) Aktien der Kategorie C. Jede Aktie unter dem genehmigten Kapital hat einen Nennwert von einem Euro und fünfundzwanzig Cent (EUR 1,25).»

Schätzung der Kosten

Die Kosten, Auslagen, Aufwendungen und Honorare jeglicher Art, welche die Gesellschaft auf Grund dieser Urkunde entstehen, werden auf tausend Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch spricht und versteht, erklärt hiermit, dass die Urkunde auf Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dies auf Anfrage des Kompartmenten. Im Falle einer Abweichung zwischen der englischen und deutschen Fassung hat die englische Fassung Vorrang.

Aufgenommen wurde zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung der Urkunde des dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen und Wohnort bekannten Kompartmenten hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: J.-P. Spang, M. Schaeffer.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 28. April 2006, Band. 903, Blatt. 45, Feld 9. – Erhalten 65 euros.

Der Einnehmer (gezeichnet): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 17. Mai 2006.

J.-J. Wagner.

(047568/239/184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2006.

BELSIZE FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 116.496.

STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth day of May.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxembourg).

There appeared:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, with registered office at Road Town, Tortola, British Virgin Islands, P.O. Box 3483, registered in the Company Register of Tortola, under number 400547,

represented by Mr Gautier Rochez, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on May 8, 2006.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14, the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name BELSIZE FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

Thereupon, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prenamed and represented as stated above declares to subscribe to five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand eight hundred Euro (1,800.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a) Mr Bart Zech, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Putten, The Netherlands, on September 5, 1969;

b) Mr Joost Tulkens, with professional address in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, born in Someren, The Netherlands, on April 26th, 1973.

2) The address of the corporation is fixed at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

QUEBEC NOMINEES LIMITED, avec siège social à Road Town, Tortola, P.O. Box 3483, Iles Vierges Britanniques, inscrite au Registre des Sociétés à Tortola, sous le numéro 400547,

représentée par Monsieur Gautier Rochez, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 8 mai 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: BELSIZE FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant à Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, QUEBEC NOMINEES LIMITED, prénommée et représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 12.500,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille huit cents euros (1.800,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a) Monsieur Bart Zech, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Putten, Pays-Bas, le 5 septembre 1969;

b) Monsieur Joost Tulkens, avec adresse professionnelle à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès, né à Sommeren, le 26 avril 1973.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Rochez, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 mai 2006, vol. 436, fol. 71, case 5. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 24 mai 2006.

H. Hellinckx.

(047648/242/229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

NESSEBAR BAY INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 108.031.

Extrait du contrat de cession de parts sociales conclu le 10 mars 2006

Suite au contrat de cession de parts sociales intervenu le 10 mars 2006 entre l'associé unique SIGMA CAPITAL INVESTMENTS S.A. et l'acquéreur SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, l'associé unique de la société NESSEBAR BAY INVESTMENTS, S.à r.l. est:

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD, détenant 500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,-.

Luxembourg, le 10 mars 2006.

SIGMA CAPITAL INTERNATIONAL MANAGEMENT LTD

Manager

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03714. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043596/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ADVANTAGE COMMUNICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 98.204.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(043606/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PARADE FONDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 83.067.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01870, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(043793/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

67891

LIBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 59.814.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2006.

Signature.

(043611//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BONCONSEIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.
R. C. Luxembourg B 71.935.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01992, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043623/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ANTWUN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 115.634.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Joseph Mayor et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043625/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

EagleHigh LUXEMBOURG, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 116.560.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the seventeenth of May.

Before the undersigned Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BELLTREND MENORAH ENTERPRISES LIMITED, a company incorporated and existing under the laws of Cyprus, registered with company register of Cyprus under number HE157941, having its registered office at 2 Sophouli st., Nicosia, Cyprus,

here represented by Mrs Linda Korpel, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Nicosia, Cyprus, on May 10, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name EagleHigh LUXEMBOURG (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further act as a general or limited member with unlimited or limited liability for all debts and obligations of memberships or similar corporate structures.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial or intellectual property activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the manager or, in case of several managers, of the board of managers.

In the event that the manager or the board of managers determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company.

B. Share Capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 6. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 7. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 8. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 9. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The managers are appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of their office. They may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one, by individual signature of any manager.

Art. 11. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the

motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be waived by consent in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. A separate notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

No notice shall be required in case all the members of the board of managers are present or represented at a meeting of such board of managers or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 12. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 13. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 15. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 16. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 18. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on January 1st, and ends on December 31st of the same year.

Art. 20. Each year on December 31st, the accounts are closed and the manager(s) prepare(s) an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

Subscription and payment

The five hundred (500) shares have been subscribed by BELLTREND MENORAH ENTERPRISES LIMITED, pre-named.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand seven hundred Euro.

Resolutions of the sole partner

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering himself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as manager(s) of the Company for an indefinite period:
 - Mr Hille-Paul Schut, born on September 29, 1977, in The Hague, the Netherlands, residing at 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
 - Mr Ophir Ashkenazi, born on April 4, 1980, in Israel, residing at Ehad Ha'am 67 st. Tel Aviv, Israel.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, known to the notary by name, civil status and residence, the said proxyholder of the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

BELLTREND MENORAH ENTERPRISES LIMITED, une société constituée et existant selon les lois de Chypre, enregistrée auprès du company register of Cyprus sous le numéro HE 157941, ayant son siège social au 2, Sophouli st., Nicosie, Chypre,

ici représentée par Madame Linda Korpel, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Nicosie, Chypres, le 10 mai 2006.

La procuration paraphée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination EagleHigh LUXEMBOURG (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des sûretés à des tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, accorder des prêts à ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle, financière ou de propriété intellectuelle estimées utiles pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social pourra être transféré dans la même commune par décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance.

Il peut être créé, par simple décision du gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, du conseil de gérance, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant ou le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera une société luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des gérants.

Art. 11. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Les réunions du conseil de gérance se tiendront au siège social de la Société à moins que l'avis de convocation n'en dispose autrement. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, courriel ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Aucun avis de convocation n'est requis lorsque tous les gérants sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance ou lorsque des résolutions écrites sont approuvées et signées par tous les membres du conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopie, courriel ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire, le tout constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 12. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 13. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les présents statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 18. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 19. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et libération

BELLTREND MENORAH ENTERPRISES LIMITED, prénommée, a souscrit les cinq cents (500) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui est mis à charge en raison de sa constitution est évalué environ à mille sept cents euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Hille-Paul Schut, né le 29 septembre 1977, à La Haye, Pays-Bas, demeurant au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
 - Monsieur Ophir Ashkenazi, né le 4 avril 1980 en Israël, demeurant à Ehad Ha'am 67 st. Tel Aviv, Israël.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Korpel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 mai 2006, vol. 903, fol. 80, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mai 2006.

J.-J. Wagner.

(048698/239/337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mai 2006.

EUROLUX GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 67.644.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01995, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043627/1285/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

DARECKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 115.628.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni, Joseph Mayor et Géraldine Schmit ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01539. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043628/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

INTERNATIONAL LANDED PROPERTY, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 30.112.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 23 février 1989, acte publié au Mémorial C n° 167 du 15 juin 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 15 mai 1991, acte publié au Mémorial C n° 402 du 22 octobre 1991, modifiée par-devant le même notaire, de résidence à Hesperange, en date du 28 août 1998, acte publié au Mémorial C n° 872 du 3 décembre 1998.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04223, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Pour INTERNATIONAL LANDED PROPERTY

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(043756/1261/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

ACCORD INVESTMENT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 74.948.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les administrateurs, Fabio Mazzoni et Joseph Mayor ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01538. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043629/587/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

WORLD STONE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 67.257.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Géraldine Schmit et Benoît Georis, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01537. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043632/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 74.611.

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of April.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the company FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A., having its registered office at L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, duly registered with the Luxembourg Trade Register under section B number 74.611, hereafter referred to as the «Company», constituted by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary public, residing in Luxembourg, on February 11, 2000, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 20, 2000 under the number 437, page 20.930.

The Articles of Association of the Company have been amended several times by notarial deeds, and the last time by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, on March 12, 2004, published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 19, 2004 under the number 527, page 25.253.

The extraordinary general meeting is opened at 11:00 a.m. by Mr Philippe Leclercq, employee, residing professionally in Luxembourg, acting as Chairman, and appointing Miss Rachel Uhl, lawyer, residing professionally in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting appoints as scrutineer Mr Hubert Janssen, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, having been signed by the proxy holders representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes together with the proxies.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the shareholders representing the full amount of the Company's share capital of EUR 881,700.- (eight hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) are present or validly represented at the

meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

1) Reduction of the share capital of the Company by an amount of EUR 281,700.- (two hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 881,700.- (eight hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) represented by 8,817 (eight thousand eight hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to an amount of EUR 600,000.- (six hundred thousand Euro) represented by 6,000 (six thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each without reimbursement to the shareholders but by the allocation of the amount of EUR 281,700.- (two hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) to a special free reserve account;

2) Cancellation of a total of 2,817 (two thousand eight hundred and seventeen) shares in the chief of the three current shareholders of the Company proportionally to their current shareholding (i.e. cancellation of 939 (nine hundred thirty-nine) shares held by each shareholder);

3) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 600,000.- (six hundred thousand Euro) represented by 6,000 (six thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 1,000,000.- (one million Euros) represented by the existing 6,000 (six thousand) shares and by the issuance of 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares;

4) Issuance of 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

5) Notice of the renunciation by the three current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the 4,000 (four thousand) newly issued shares;

6) Subscription and payment of 2,000 (two thousand) newly issued shares of the Company by Mr Herman Swagemakers, domiciled at NL-4902 CA Oosterhout, 14, Gangboord, by a contribution in cash amounting to EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) and paying-up in cash of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro);

7) Subscription and payment of 2,000 (two thousand) newly issued shares of the Company by Mr Cees BORST, domiciled at NL-5521 PM Eersel, 20, Boksheide, by a contribution in cash amounting to EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) and paying-up in cash of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro);

8) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 280,000.- (two hundred eighty thousand Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 1,000,000.- (one million Euros) represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to an amount of EUR 1,280,000.- (one million two hundred and eighty thousand Euro) represented by 12,800 (twelve thousand and eight hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each by the allocation of the amount of EUR 281,700.- (two hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) from the above mentioned special free reserve account;

9) Issuance of 2,800 (two thousand and eight hundred) shares and subscription of the 2,800.- (two thousand and eight hundred) newly issued shares by all the current five shareholders of the Company in proportion of their current shareholding (i.e. subscription of 560 (five hundred and sixty) newly issued shares by each shareholder);

10) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

«The subscribed share capital of the Company is fixed at EUR 1,280,000.- (one million two hundred and eighty thousand Euro) represented by 12,800 (twelve thousand and eight hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

11) Modification of Article 4.3 of the Articles of Association in order to modify the reference to the law on the Financial Sector of April 5, 1993 as modified, as follows:

«The Company is also empowered to act as a domiciliation agent as defined in Article 29 of the FS Law.»

12) Modification of Article 21.1, alinea 1 of the Articles of Association of the Company regarding the date of the annual general meeting of the shareholders (May 10 (instead of June 10) of each year) as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the tenth of May at 11.00 o'clock.»

13) Miscellaneous.

The meeting of the shareholders having approved the statements of the Chairman and considering itself as duly constituted and convened, deliberated and passed by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The general meeting of the shareholders resolves to reduce the share capital of the Company by an amount of EUR 281,700.- (two hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 881,700.- (eight hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) represented by 8,817 (eight thousand eight hundred and seventeen) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to an amount of EUR 600,000.- (six hundred thousand Euro) represented by 6,000 (six thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each without reimbursement to the shareholders but by the allocation of the amount of EUR 281,700.- (two hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) to a special free reserve account.

Second resolution

The general meeting of the shareholders resolves to cancel a total of 2,817 (two thousand eight hundred and seventeen) shares in the chief of the three current shareholders of the Company proportionally to their current shareholding (i.e. cancellation of 939 (nine hundred thirty-nine) shares held by each shareholder).

Third resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 400,000.- (four hundred thousand Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 600,000.- (six hundred thousand Euro) represented by 6,000 (six thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, to the amount of EUR 1,000,000.- (one million Euros) represented by the existing 6,000 (six thousand) shares and by the issuance of 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Fourth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to issue 4,000 (four thousand) new shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Fifth resolution

The general meeting of the shareholders notices the renunciation by the three current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the 4,000 (four thousand) newly issued shares.

Subscription and payment

1. There now appeared Mr Philippe Leclercq, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr Herman Swagemakers, domiciled at NL-4902 CA Oosterhout, 14, Gangboord, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 18, 2006, which power of attorney after have been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed Mr Herman Swagemakers 2,000 (two thousand) newly issued shares of the Company with a total value of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash amounting to EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro).

Thereupon, the general meeting of the shareholders resolves accepting the said subscription and payment, and to issue and allot 2,000 (two thousand) new fully paid-up shares to Mr Herman Swagemakers.

2. There now appeared Mr Philippe Leclercq, previously named, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of Mr Cees Borst, domiciled at NL-5521 PM Eersel, 20, Boksheide, by virtue of a power of attorney given under private seal on April 18, 2006, which power of attorney after have been signed ne varietur by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed Mr Cees Borst 2,000 (two thousand) newly issued shares of the Company with a total value of EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro) and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash amounting to EUR 200,000.- (two hundred thousand Euro).

Thereupon, the general meeting of the shareholders resolves accepting the said subscription and payment, and to issue and allot 2,000 (two thousand) new fully paid-up shares to Mr Cees Borst.

It results from a bank certificate that the amount of the contribution for EUR 400,000.- (four hundred thousand Euro) has been transferred to the Company.

Sixth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 280,000.- (two hundred eighty thousand Euro) so as to bring it from its present amount of EUR 1,000,000.- (one million Euros) represented by 10,000 (ten thousand) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each to an amount of EUR 1,280,000.- (one million two hundred and eighty thousand Euro) represented by 12,800 (twelve thousand and eight hundred) shares with a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each by the allocation of the amount of EUR 281,700.- (two hundred eighty-one thousand seven hundred Euro) from the above mentioned special free reserve account.

Seventh resolution

The general meeting of the shareholders resolves the issuance of 2,800 (two thousand and eight hundred) shares and subscription of the 2,800 (two thousand and eight hundred) newly issued shares by all the current five shareholders of the Company in proportion of their current shareholding (i.e. subscription of 560 (five hundred and sixty) newly issued shares by each shareholder).

Eighth resolution

The general meeting of the shareholders resolves the subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

«The subscribed share capital of the Company is fixed at EUR 1,280,000.- (one million two hundred and eighty thousand Euro) represented by 12,800 (twelve thousand and eight hundred) shares having a nominal value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.»

Ninth resolution

The general meeting of the shareholders resolves the modification of Article 4.3 of the Articles of Association in order to modify the reference to the law on the Financial sector of April 5, 1993 as modified, as follows:

«The Company is also empowered to act as a domiciliation agent as defined in Article 29 of the FS Law.»

Tenth resolution

The general meeting of the shareholders resolves the modification of Article 21.1, alinea 1 of the Articles of Association of the Company regarding the date of the annual general meeting of the shareholders (May 10 (instead of June 10) of each year) as follows:

«The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting, on the tenth of May at 11.00 o'clock.»

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR 8.000.-.

With no other outstanding points on the agenda, and further requests for discussion not forthcoming, the Chairman brought the meeting to a close at 11:45 a.m.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the persons appearing, all of whom known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et des Sociétés de Luxembourg Section B numéro 74.611, ci-après la «Société», constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, de résidence à Luxembourg, du 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 20 juin 2000 sous le numéro 437, page 20.930.

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises, et la dernière fois le 12 mars 2004, par acte du notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2004 sous le numéro 527, page 25.253.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11 heures par M. Philippe Leclercq, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme président, et désignant Mademoiselle Rachel Uhl, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée nomme scrutateur Monsieur Hubert Jansen, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau dresse la liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire représentant les actionnaires, ainsi que par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Concernant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital souscrit de EUR 881.700,- (huit cent quatre-vingt-un mille sept cent euros) sont présents ou dûment représentés à l'assemblée. L'assemblée peut ainsi valablement délibérer et décider sur tous les points mentionnés à l'ordre du jour, sans qu'il y ait eu une convocation au préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 281.700,- (deux cent quatre-vingt-un mille sept cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 881.700,- (huit cent quatre-vingt-un mille sept cents euros) représenté par 8.817 (huit mille huit cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune au montant de EUR 600.000,- (six cent mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune sans remboursement aux actionnaires mais par l'allocation d'un montant de EUR 281.700,- (deux cent quatre-vingt-un mille sept cents euros) à un compte spécial de réserves disponibles;

2) Annulation d'un total de 2.817 (deux mille huit cent dix-sept) actions dans le chef des trois actionnaires actuels de la Société proportionnellement à leur détention actuelle d'actions de la Société (i.e. annulation de 939 (neuf cent trente-neuf) actions détenues par chaque actionnaire);

3) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 600.000,- (six cent mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au montant de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par les 6.000 (six mille) actions existantes et par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

4) Emission de 4.000,- (quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

5) Constatation de la renonciation par les trois actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif aux 4.000 (quatre mille) actions nouvellement émises;

6) Souscription et paiement de 2.000 (deux mille) actions nouvellement émises de la Société par M. Herman Swagemakers, domicilié à NL-4902 CA Oosterhout, 14, Gangboord, par un apport en numéraires s'élevant à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) et paiement en cash de EUR 200.000,- (deux cent mille euros);

7) Souscription et paiement de 2.000 (deux mille) actions nouvellement émises de la Société par M. Cees Borst, domicilié à NL-5521 PM Eersel, 20, Boksheide, par un apport en numéraires s'élevant à EUR 200.000,- (deux cent mille euros) et paiement en cash de EUR 200.000,- (deux cent mille euros);

8) Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 280.000,- (deux cent quatre-vingt mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune au montant de EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros) représenté par 12.800 (douze mille huit cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune par l'allocation du montant de EUR 281.700,- (deux cent quatre-vingt-un mille sept cent euros) du compte spécial de réserves disponibles susmentionné;

9) Emission de 2.800 (deux mille huit cent) actions et souscription des 2.800 (deux mille huit cent) actions nouvellement émises par tous les cinq actionnaires de la Société proportionnellement à leur détention actuelle d'actions de la Société (i.e. souscription de 560 (cinq cent soixante) actions nouvellement émises par chaque actionnaire);

10) Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros) représenté par 12.800 (douze mille huit cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

11) Modification de l'article 4.3 des statuts de la Société afin de modifier la référence à la loi sur le secteur financier du 5 avril 1993 telle que modifiée, comme suit:

«La Société est également autorisée à agir en tant que domiciliataire de sociétés tel que défini à l'article 29 de la loi SF.»

12) Modification of Article 21.1, alinéa 1^{er} des statuts de la Société relatif à la date de l'assemblée générale annuelle (le 10 mai (au lieu du 10 juin) de chaque année) comme suit:

«L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 10 du mois de mai à 11.00 heures.»

13) Questions diverses.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide la réduction du capital social de la Société d'un montant de EUR 281.700,- (deux cent quatre-vingt-un mille sept cents euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 881.700,- (huit cent quatre-vingt-un mille sept cents euros) représenté par 8.817 (huit mille huit cent dix-sept) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune au montant de EUR 600.000,- (six cent mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune sans remboursement aux actionnaires mais par l'allocation d'un montant de EUR 281.700,- (deux cent quatre-vingt-un mille sept cents euros) à un compte spécial de réserves disponibles.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'annuler un total de 2.817 (deux mille huit cent dix-sept) actions dans le chef des trois actionnaires actuels de la Société proportionnellement à leur détention actuelle d'actions de la Société (i.e. annulation de 939 (neuf cent trente-neuf) actions détenues par chaque actionnaire).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 600.000,- (six cent mille euros) représenté par 6.000 (six mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, au montant de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) représenté par les 6.000 (six mille) actions existantes et par l'émission de 4.000 (quatre mille) nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre 4.000,- (quatre mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate la renonciation par les trois actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif aux 4.000 (quatre mille) actions nouvellement émises.

Souscription et libération

1. Intervient maintenant M. Philippe Leclercq, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par M. Herman Swagemakers, domicilié à NL-4902 CA Oosterhout, 14, Gangboord, en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2006, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé M. Herman Swagemakers 2.000 (deux mille) actions nouvellement émises par la Société, d'une valeur totale de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en numéraire de EUR 200.000,- (deux cent mille euros).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et paiement et d'émettre et d'attribuer les 2.000 (deux mille) actions nouvelles entièrement libérées à M. Herman Swagemakers.

2. Intervient maintenant M. Philippe Leclercq, prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial, dûment mandaté par M. Cees Borst, domicilié à NL-5521 PM Eersel, 20, Boksheide, en vertu d'une procuration donnée le 18 avril 2006, laquelle restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire annexée au présent procès-verbal et sera soumise ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte du prénommé M. Cees Borst 2.000 (deux mille) actions nouvellement émises par la Société, d'une valeur totale de EUR 200.000,- (deux cent mille euros) et libérer entièrement ces actions nouvelles par un apport en numéraire de EUR 200.000,- (deux cent mille euros).

Sur quoi l'assemblée générale décide d'accepter lesdites souscriptions et paiement et d'émettre et d'attribuer les 2.000 (deux mille) actions nouvelles entièrement libérées à M. Cees Borst.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de EUR 400.000,- (quatre cent mille euros) a été transféré à la Société.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 280.000,- (deux cent quatre-vingt mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) représenté par 10.000 (dix mille) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune au montant de EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros) représenté par 12.800 (douze mille huit cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune par l'allocation du montant de EUR 281.700,- (deux cent quatre-vingt-un mille sept cent euros) du compte spécial de réserves disponibles susmentionné.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre 2.800,- (deux mille huit cent) actions et souscription des 2.800,- (deux mille huit cent) actions nouvellement émises par tous les cinq actionnaires de la Société proportionnellement à leur détention actuelle d'actions de la Société (i.e. souscription de 560 (cinq cent soixante) actions nouvellement émises par chaque actionnaire).

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.280.000,- (un million deux cent quatre-vingt mille euros) représenté par 12.800 (douze mille huit cent) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.»

Neuvième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 4.3 des statuts de la Société afin de modifier la référence à la loi sur le secteur financier du 5 avril 1993 telle que modifiée, comme suit:

«La Société est également autorisée à agir en tant que domiciliataire de sociétés tel que défini à l'article 29 de la loi SF.»

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 21.1, alinéa 1^{er} des statuts de la Société relatif à la date de l'assemblée générale annuelle (le 10 mai (au lieu du 10 juin) de chaque année) comme suit:

«L'Assemblée Générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à un autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le 10 du mois de mai à 11.00 heures.»

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à EUR 8.000,-.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, le président met fin à la séance à 11 heure 45.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise déclare que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu et traduit en une langue connue des comparants ont signé avec le notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Leclercq, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, vol. 153S, fol. 47, case 3. – Reçu 4.000 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2006.

J. Elvinger.

(046827/211/336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

67904

FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 74.611.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42559 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

J. Elvinger.

(046829/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mai 2006.

WINCH PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 109.460.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01536. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043635/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

WHARF PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 109.459.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01534. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043638/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 2, rue Joseph Hackin.
R. C. Luxembourg B 101.887.

Le bilan et l'affectation des résultats au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03838, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2006.

BOULEVARD DE SEBASTOPOL 31/39 HOLDINGS
P. Van Denzen
Gérant

(043848/683/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

VICTOR PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 107.846.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01531. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043640/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TEA PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 110.577.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01524. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043641/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PICARDY WIND, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 116.500.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the sixteenth of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

HG INCORPORATIONS LIMITED, a company registered in England and Wales (registered number 4572042) and whose registered office is at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, United Kingdom.

The founder is here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a «société à responsabilité limitée» which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a «société à responsabilité limitée», limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present articles of incorporation.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is PICARDY WIND, S.à r.l.

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on Holding Companies.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro), represented by 1,000 (one hundred) shares of EUR 25 (twenty-five Euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-members unless members representing at least three-quarters of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company will be bound towards third parties by the joint signatures of any two managers or by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, but only within the limits of such power.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may

be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers' decisions are taken by meeting of the board of managers.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that any one manager be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

However, in case of emergency of material difficulties, the holding of such meeting is not compulsory.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders' decisions

Art. 14. Shareholders' decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three-quarters of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all the assets and liabilities, known or unknown of the Company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription - Payment

All the 1,000 shares representing the capital have been entirely subscribed by HG INCORPORATIONS LIMITED, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 25,000 (twenty-five thousand Euro) is as now at the disposal of the Company PICARDY WIND, S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about 2,000.- euros.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration:

HG POOLED MANAGEMENT LIMITED, with registered office at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9BB, United Kingdom;

HG INVESTMENT MANAGERS LIMITED, with registered office at 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9BB, United Kingdom.

In accordance with article eleven of the by-laws, the company shall be bound by the joint signature of any two members of the board of managers.

2) The Company shall have its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le seize mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

HG INCORPORATIONS LIMITED, une société de droit anglais et gallois, ayant son siège social au 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9DH, Royaume-Uni.

Fondateur ici représenté par Madame Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera PICARDY WIND, S.à r.l.

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière

que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir toutefois bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 1.000 (mille) parts sociales de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par les signatures conjointes de deux gérants, ou par la signature individuelle de la personne à laquelle la gestion journalière de la Société a été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toutes personnes à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si au moins un des gérants est présent.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Cependant, dans le cas d'urgence ou de difficultés matérielles la tenue d'un tel conseil de gérance n'est pas obligatoire.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les 1.000 (mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par HG INCORPORATIONS LIMITED, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euros.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

HG POOLED MANAGEMENT LIMITED, dont le siège social est établi au 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9BB, United Kingdom;

HG INVESTMENT MANAGERS LIMITED, dont le siège social est établi au 3rd Floor, Minerva House, 3-5 Montague Close, London, SE1 9BB, United Kingdom.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 64, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mai 2006.

J. Elvinger.

(047732/211/361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

NATURINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2017 Luxembourg, 28, rue Jean Baptise Fresez.

R. C. Luxembourg B 108.499.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, réf. LSO-BP06101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Kuy Ly Ang.

(043652//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PARTNER INVESTMENT FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.904.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01865, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(043795/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.
R. C. Luxembourg B 55.130.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le quinze mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- Madame Jeannine Weirich, commerçante, demeurant à L-3544 Dudelange, 21, rue Jean Wolter, et
2.- Madame Marie-Paule Weirich, commerçante, demeurant à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady,
seuls associées représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE, S.à r.l., avec siège social à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady,
inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 55.130,
constituée suivant acte reçu par Maître Jacqueline Hansen-Peffer, alors notaire de résidence à Capellen en date du 30 mai 1996 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 436 du 5 septembre 1996,
qu'elle a un capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR).

- Les comparantes sont propriétaires de la totalité des parts sociales de la Société.
- Par la présente les comparantes en leur qualité d'associées représentant l'intégralité du capital social et bénéficiaires économiques finaux de l'opération, dissolvent la Société avec effet immédiat.
- Elles déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la société et en connaître parfaitement la situation financière.
- En leurs qualités de liquidateurs de la Société elles déclarent que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en leurs qualité d'associées représentant l'intégralité du capital social elles se trouvent investies de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leurs personnes; partant la liquidation de la Société est à considérée comme faite et clôturée.
- Les associées représentant l'intégralité du capital social donnent décharge pleine et entière aux gérantes pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-3552 Dudelange, 32, rue Nic Conrady.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société SELECTION WEIRICH, MAYER, FIORESE, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Weirich, M.-P. Weirich, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, vol. 153S, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 mai 2006.

P. Decker.

(046034/206/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

TASMAN PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 109.681.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01520. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043643/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

INTERNATIONAL LOUNGE DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 12, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 93.074.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille six, le neuf mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

Ont comparu:

1.- La société anonyme EVENTS S.A., avec siège à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen, ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir Monsieur Franco Lefemine, indépendant, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer et Madame Isabelle Lapazze, administratrice de sociétés, demeurant professionnellement à L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen;

2.- La société anonyme NIGHT NETWORKS S.A., avec siège à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy, ici représentée par trois de ses administrateurs, à savoir Messieurs Pierre Thomas, Thierry Ghezzi et Mirko Bielli, tous administrateurs de sociétés, demeurant professionnellement à L-8080 Bertrange, 57, route de Longwy; et

3.- Monsieur Franco Lefemine, indépendant, demeurant à L-1522 Luxembourg, 42, rue Jules Fischer, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme INTERNATIONAL LOUNGE DEVELOPMENT S.A. ayant son siège social à L-1212 Luxembourg, 12, rue des Bains,

constituée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 588 du 28 mai 2003, et

modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1183 du 11 novembre 2003,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 93.074,

a un capital social de deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) divisé en cinq cents (500) actions de catégorie A et cinq cents (500) actions de catégorie B d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Par la présente les comparants, en tant qu'actionnaires représentant l'intégralité du capital social et bénéficiaires économiques finaux de l'opération, dissolvent la Société avec effet immédiat.

Ils déclarent avoir pleine connaissance des statuts de la société et en connaître parfaitement la situation financière.

En leur qualité de liquidateurs de la Société ils déclarent que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'actionnaires représentant l'intégralité du capital social, se trouvent investies de tout l'actif et s'engagent expressément à prendre à leur charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leurs personnes; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Les actionnaires représentant l'intégralité du capital social donnent décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1212 Luxembourg, 19, rue des Bains.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société INTERNATIONAL LOUNGE DEVELOPMENT S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date d'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Lapazze, F. Lefemine, P. Thomas, T. Ghezzi, M. Bielli, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 mai 2006, vol. 153S, fol. 57, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier timbré, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 17 mai 2006.

P. Decker.

(046035/206/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

—
MERCURIO HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 51.543.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04027, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043740/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

67914

SES ASTRA TechCom, Société Anonyme.
Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 104.514.

—
EXTRAIT

Suite à l'Assemblée Générale de la société du 29 mars 2006, la composition du Conseil d'Administration de la société est la suivante:

Administrateurs:

M. Martin Halliwell, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
M. Ferdinand Kayser, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
M. Pdraig McCarthy, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg,
Mme Miriam Murphy, demeurant à Château de Betzdorf, 6815 Betzdorf, Luxembourg.
Le mandat des administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2009.

Réviseur d'entreprises:

ERNST & YOUNG, Société Anonyme, 7, Parc d'Activité Syrdall, 5365 Münsbach, Luxembourg.
Le mandat de réviseur d'entreprises a été renouvelé et prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2007.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, en mai 2006.

Pour la société

M. Murphy

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06584. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046123//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

SES ASTRA TechCom, Société Anonyme.
Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.
R. C. Luxembourg B 104.514.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06579, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Betzdorf, le 19 mai 2006.

P. McCarthy

Administrateur

(046118//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2006.

REDMOND CONSULTING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 116.519.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le trois mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société USEURO INVESTMENT GROUP INC., ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 41442-65;

ici représentée par Monsieur Peter H.A. Van Griethuijsen, consultant, demeurant à NL-1335 WH Almere (Pays-Bas), 40, Bataviastraat.

2.- La société AVENTURE CORPORATE MANAGEMENT INC, ayant son siège social à 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 42442-66,

ici représentée par Monsieur Peter H.A. Van Griethuijsen, prénommé.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination REDMOND CONSULTING S.A.

Art. 2. Siège social

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet

3.1. La société a pour objet:

la livraison de services et de conseils au Luxembourg, comme à l'étranger, en nom propre, ou au nom de tiers, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, directement ou par l'entreprise de filiales et ceci dans le cadre de l'installation ou l'application de logiciels ou de solutions informatiques, entre autre via le développement et la commercialisation de logiciels et de solutions informatiques, ainsi que les services de gestion en informatique et conseils en gestion., Ainsi que la livraison de connaissance spécifique en ce secteur; intermédiaire dans le domaine des services et/ou des biens.

3.2. La société a en outre pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée

4.1. La société est constituée pour une durée illimitée.

4.2. La société peut être dissoute à tout moment par décision des actionnaires délibérant aux conditions requises pour une modification statutaire.

Titre II.- Capital

Art. 5. Capital social

Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 62 (soixante-deux) actions d'une valeur nominale de EUR 500,- (cinq cents euros) chacune.

Art. 6. Modification du capital social

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements

Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions

Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III.- Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire.

11.5. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.6. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances.

11.7. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société

Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre IV.- Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire

L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier lundi du mois de juin à 13.00 heures.

Art. 18. Autres assemblées générales

Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes

Chaque action donne droit à une voix.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, liquidation

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII.- Disposition générale

Art. 23. Disposition générale

La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2006.
La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 62 (soixante-deux) actions comme suit:

1.- USEURO INVESTMENT GROUP INC	31 actions
2.- AVENTURE CORPORATE MANAGEMENT INC	31 actions
Total	62 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille six cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2009:

a) Monsieur Peter H.A. Van Griethuijsen, consultant, né à Gouda (Pays-Bas), le 18 octobre 1972, demeurant à NL-1335 WH Almere (Pays-Bas), 40, Bataviastraat.

b) La société USEURO INVESTMENT GROUP INC., ayant son siège social au 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 41442-65.

c) La société AVENTURE CORPORATE MANAGEMENT INC, ayant son siège social au 16192 Coastal Highway, 19958-9776 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 42442-66.

Monsieur Peter H.A. Van Griethuijsen, prénommé, est nommé administrateur-délégué, lequel peut valablement engager la société par sa seule signature.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:

la société DELAWARE AGENT SERVICES LLC, ayant son siège social au 25, Greystone Manor, 19958 Lewes, Delaware, USA, numéro registre 24518-27.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P.H.A. Van Griethuijsen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, vol. 28CS, fol. 45, case 2. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2006.

J. Elvinger.

(048097/211/189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2006.

LUXCOINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg, 61, boulevard Prince Félix.

R. C. Luxembourg B 97.099.

Extrait de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 10 mars 2006

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires Monsieur Marco Valenti, demeurant à L-1513 Luxembourg, 61, boulevard Prince Félix, est désigné administrateur-délégué, chargé de la gestion journalière de la société et de la représentation de la société, lequel aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Extrait sincère et conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ02025. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043678/322/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

TAMARA TWO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 100.493.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Christophe Davezac, Géraldine Schmit et Fabio Mazzoni, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01518. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043645/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

STEINMETZ DIAMOND GROUP (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 111.712.

—
Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Géraldine Schmit et Johanna Van Oort, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01517. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043649/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FINANCIERE VAILLANT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 37.994.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04021, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043746/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

STRATEGIC GLOBAL INVESTMENT, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 38.387.

—
Le rapport annuel révisé au 16 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2006, réf. LSO-BQ01861, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

BANQUE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme

M.-C. Mahy

(043799/007/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

FINANCIERE D'ARC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 111.939.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04014, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043749/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

HAMOISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 34.390.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043753/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

PARITER HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.951.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043755/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

LUXORINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 85.399.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 10 mai 2006, réf. LSO-BQ02656, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2006.

Signature.

(043761/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

VENUS PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 110.570.

Extrait des décisions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue le 24 avril 2006

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg avec effet immédiat.

Les Gérants, Marjoleine Van Oort et Géraldine Schmit, ont également transféré leur adresse professionnelle au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2006, réf. LSO-BQ01528. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(043653/587/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

67920

E.I.R.E. S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 104.408.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 26 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03426. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043660/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

KOMZA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 51.868.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 14 avril 2006 a pris acte de la démission de Monsieur Jean Hoffmann de son mandat d'administrateur à partir de l'exercice 2006.

Monsieur Jean-Yves Nicolas, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg a été nommé en son remplacement.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 mai 2006, réf. LSO-BQ03401. – Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(043667/693/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

EUROCAP, EUROPEAN CAPITAL INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 31.390.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ04024, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(043744/3842/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2006.
